



ethyloteste et ethylometre

Par **bruno83400**, le **26/11/2019 à 18:00**

jai soufler dans l ethyloteste a16h50 et a lethylometre a 17h esque c legale quel recours je peu avoir

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par **LESEMAPHORE**, le **26/11/2019 à 18:10**

Bonjour

PARFAITEMENT LEGAL

Par **Visiteur**, le **26/11/2019 à 18:18**

B O N J O U R

(formule de politesse requise, merci de respecter les CGU du site)

Vous n'avez aucun recours, cela est tout a fait légal, il n'y a pas de délai à respecter entre 2 contrôles, mais un délai de 30 minutes entre la dernière absorbtion et le 1er contrôle.

Sur LEGAVOX...<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/controle-alcoolemie-respect-delai-minutes-4488.htm>

Autre... <http://www.sauvermonpermis.com/probleme/alcool/mesure.html>